

# Le régime de sortie des députés belges est très généreux

De tous les parlementaires d'Europe occidentale, ce sont les Belges qui perçoivent les indemnités de sortie les plus généreuses, selon nos calculs. Des critiques se sont élevées contre ce système quand on a appris que le secrétaire d'État Pieter De Crem (CD&V), qui a annoncé mardi qu'il abandonnait la politique nationale, aurait droit à 390.000 euros. Il a confirmé ce mercredi qu'il percevrait bien cette indemnité. Selon les règles actuelles, un député fédéral percevra deux mois par année entamée, avec un minimum de quatre mois et un maximum de deux ans. La prime brute mensuelle – la prime est versée en tranches et non en une seule fois – s'élève à 9.472 euros. L'indemnité de sortie maximale de deux ans correspond donc à 234.000 euros.

## Nouveau régime

Ce régime ne s'applique cependant que pour les années postérieures à 2014. Auparavant, les parlementaires accumulaient beaucoup plus rapidement leurs droits et la prime maximale s'élevait à

quatre années d'indemnité parlementaire, soit 467.000 euros. Ceux qui ont constitué des droits dans ce système les conservent, ce qui explique les indemnités élevées de Pieter De Crem. L'ancien bien sûr, mais aussi le nouveau régime est le plus généreux d'Europe occidentale. Un membre de la Chambre basse néerlandaise perçoit une indemnité de sortie pendant trois ans et deux mois au maximum, soit une période plus longue que celle prévue par le nouveau régime belge. Mais le montant y est plus faible que l'indemnité parlementaire belge et son versement est réduit, voire arrêté quand on occupe un autre emploi. Il en va de même en France et en Allemagne. Un sénateur français percevra une indemnité de sortie pendant maximum trois ans, un membre du Bundestag pendant un maximum de 18 mois. Dans les deux cas, les revenus propres en sont soustraits. Pieter De Crem, qui est bourgmestre d'Aalter, ne recevrait donc pas d'indemnité de sortie aux Pays-Bas, en Allemagne et en France – ou

une indemnité très basse – parce qu'il a suffisamment d'autres revenus. Au Royaume-Uni et au Luxembourg, le dispositif est encore moins généreux. Ni la Chambre, ni le Parlement flamand n'ont l'intention de durcir les règles actuelles. Le président du Parlement flamand Jan

Peumans (N-VA) a néanmoins qualifié l'actuel régime de sortie de «discutable» et reconnu qu'*«une indemnité moins élevée était également possible»*. **JASPER D'HOORE**

# 390.000 euros

**Pieter De Crem, qui a annoncé qu'il abandonnait la politique nationale, a confirmé ce mercredi qu'il percevrait bien une indemnité de 390.000 euros.**